

PLATEFORME ESA	
Note d'information	06/12/2017

## CONFIRMATION DE LA CIRCULATION DU VIRUS WEST NILE DANS LA REGION DE NICE

Sylvie Lecollinet <sup>1</sup>, Cécile Beck <sup>1</sup>, Marie Grandcollot-Chabot <sup>2</sup>, Anne Bronner <sup>2\*</sup>, Didier Calavas <sup>3\*</sup>

Auteur correspondant : [sylvie.lecollinet@anses.fr](mailto:sylvie.lecollinet@anses.fr)

<sup>1</sup> Anses, Laboratoire de santé animale, Laboratoire national de référence West Nile, Maisons-Alfort, France

<sup>2</sup> Direction générale de l'Alimentation, Bureau de la santé animale, Paris, France

<sup>3</sup> Anses, Laboratoire de Lyon, Unité Epidémiologie, Lyon, France

\* Membre de l'équipe de coordination de la Plateforme ESA

**Mots clés :** West Nile, Equidés, France

**Keywords:** West Nile, Equids, France

Suite à l'identification de deux patients dans le département des Alpes-Maritimes (Nice et Vence) ayant développé une forme pseudo-grippale d'infection à virus West Nile en août/septembre 2017 (Encadré), une enquête à l'initiative de la DGAI a été pilotée par la DDecPP des Alpes-Maritimes pour identifier de possibles cas équins et estimer l'intensité de circulation du virus West Nile dans cette espèce. L'enquête a concerné 151 équidés du centre équestre de Nice (situé à environ 5 km du cas humain confirmé à Nice), soit des chevaux appartenant au club équestre, soit des chevaux de propriétaires hébergés au centre équestre, ainsi que quelques chevaux de la police municipale patrouillant dans le centre de Nice. Les laboratoires départementaux des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault, ainsi que le Laboratoire de santé animale de l'Anses Maisons-Alfort (pour confirmation), ont réalisé les analyses consistant en des ELISA de capture des IgM West Nile, l'identification d'IgM permettant de confirmer une infection récente par le virus West Nile chez les équidés prélevés.

Au total, un seul équidé présentait des IgM West Nile ; il s'agit du seul cas confirmé d'infection à virus West Nile chez les équidés des Alpes-Maritimes, cette infection étant passée inaperçue chez cet animal. Ce résultat confirme qu'il y a bien eu une circulation du virus West Nile à Nice cette année, mais avec une séroprévalence de 0,7 % chez les équidés testés (contre 16,9 % suite à l'épizootie en Camargue de 2015, estimée lors de l'enquête IFCE OPIum), la circulation apparaît d'intensité faible.

### **Encadré**

Une septuagénaire domiciliée à Nice, a présenté le 4 septembre 2017 des symptômes évocateurs d'une arbovirose (éruptions cutanées, myalgie, arthralgie, céphalées = pas des signes typiques pour West Nile). Le diagnostic de confirmation d'infection à virus West Nile a été posé le 20 octobre. Les éléments épidémiologiques concernant cette patiente sont en faveur d'une contamination autochtone (piqûre de moustique). Aucun cas clinique d'infection par le virus West Nile n'a été rapporté chez les chevaux ni dans l'avifaune dans cette région. Des mesures de surveillance animale renforcée ont été prises, cf. infra.

Suite à ce premier cas humain, une recherche a été menée dans la base de données de la surveillance des arboviroses chez des patients résidant dans les Alpes-Maritimes et pour lesquels les résultats Chikungunya-Dengue-Zika étaient négatifs. Un nouveau cas confirmé de WNV (IgM positifs et anticorps neutralisants spécifiquement WNV) a été identifié le 26 octobre. La patiente âgée de 48 ans réside à Vence (06). Cependant, entre le 7 et le 21 août elle a séjourné dans les Alpes-Maritimes (Vence, Andon, Saint Martin de Vésubie, Pont du Loup), dans le Var à Fréjus (mais uniquement le 5 août) et dans les Bouches-du-Rhône (Cuges les Pins). Elle dit ne s'être jamais déplacée à Nice. La surveillance humaine saisonnière des infections à virus West Nile, normalement de juin à octobre, a été étendue jusqu'au 15 novembre 2017.

En matière de surveillance animale, les mesures suivantes ont été prises, suite à une réunion du groupe de suivi West Nile de la Plateforme ESA.

1/ Renforcement de la surveillance événementielle chez les équidés dans les départements du pourtour méditerranéen (66, 11, 34, 30, 13, 84, 83, 06, 2A et 2B).

2/ Renforcement de la surveillance événementielle de l'avifaune par le réseau Sagir dans les départements du pourtour méditerranéen (66, 11, 34, 30, 13, 84, 83, 06, 2A et 2B) et ceux de la vallée du Rhône (04, 05, 73, 38, 07, 26).